



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE L'INDUSTRIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des  
Affaires juridiques



Numéro 385 - 10 octobre 2024



**ÉDITO**



## Martine de Boisdeffre, présidente de la section des études, de la prospective et de la coopération du Conseil d'État

Dans son étude annuelle 2024 « La souveraineté », le Conseil d'État formule trois séries de propositions, au plan national (I), européen (II) et global (II), à Constitution et traités constants, pour répondre aux défis auxquels son exercice est confronté.



[Lire la suite](#)

# Institutions

## Le Conseil constitutionnel publie son rapport d'activité pour 2024

Dans son rapport annuel, le Conseil constitutionnel offre un aperçu complet de son activité et met en lumière les décisions marquantes de l'année écoulée. Le rapport souligne également les efforts du Conseil pour moderniser son fonctionnement et s'ouvrir au public tout en conservant son rôle de gardien de la Constitution.

[Lire l'article](#)

# Juridictions

## **Allocation temporaire d'invalidité et pension militaire d'invalidité : la Cour de Cassation revient sur sa jurisprudence**

Par deux arrêts du 20 janvier 2023 (n° 20-23.673 et n° 21-23.947), la Cour de cassation est revenue sur sa jurisprudence de 2009, selon laquelle la rente d'accident du travail versée aux victimes de maladie professionnelle et d'accident du travail, réparait les postes des pertes de gains professionnels futurs et de l'incidence professionnelle, d'une part, puis le déficit fonctionnel permanent, d'autre part.

[Lire l'article](#)



## **Commande publique**

### **La CJUE s'oppose à ce qu'une réglementation nationale exclut la possibilité pour un opérateur économique de se retirer d'un groupement momentané d'entreprises lorsque l'acheteur souhaite prolonger la durée de validité des offres**

Une réglementation nationale ne peut pas interdire à un opérateur économique de se retirer d'un groupement momentané d'entreprises lorsque la durée de validité des offres arrive à échéance et que le pouvoir adjudicateur souhaite la prolonger.

[Lire l'article](#)

### **L'acheteur ne commet aucun manquement lorsqu'il communique à un soumissionnaire les motifs de rejet de son offre plusieurs mois après l'attribution du marché public**

Un acheteur ne commet aucun manquement à ses obligations de transparence et de mise en concurrence quand il informe un soumissionnaire des raisons du rejet de son offre plusieurs mois après la décision d'attribution du marché.

[Lire l'article](#)

## **Lorsqu'un pouvoir adjudicateur exerce une influence déterminante sur la conception des ouvrages, le bail ou le contrat d'achat d'un bien immobilier est requalifié en marché de travaux**

Lorsqu'il résulte des stipulations d'un contrat de prise à bail ou d'acquisition de biens immobiliers, qui feront l'objet de travaux à la charge du cocontractant, que le pouvoir adjudicateur exerce une influence déterminante sur la conception des ouvrages et notamment sur la structure architecturale des bâtiments, ledit contrat constitue un marché public de travaux au sens des articles L. 1111-1 et L. 1111-2 du code de la commande publique.

[Lire l'article](#)

## **Un élu local, président de la commission chargée d'examiner les candidatures à la nouvelle délégation de service public, peut juger que celle en cours est « mal gérée » sans porter atteinte au principe d'impartialité**

L'élu local qui préside la commission d'analyse des candidatures n'est pas partial lorsqu'il commente sur un réseau social que l'ancienne délégation de service public sur le point d'être renouvelée est « mal gérée ». Le Conseil d'État juge que la modération des propos et le contexte de la publication suffisent à écarter une éventuelle atteinte au principe d'impartialité.

[Lire l'article](#)



**Finances  
publiques**



## Publication du rapport de la Cour des Comptes sur les droits de succession

Dans un rapport publié le 25 septembre 2024, la Cour des comptes estime possible de réformer les droits de succession en resserrant les dispositifs dérogatoires. Cependant, avant toute évolution législative, la Cour des comptes recommande une étude statistique relative aux droits de mutation à titre gratuit.

[Lire l'article](#)

## L'Assemblée nationale publie un rapport sur la fiscalité de l'épargne retraite par capitalisation

Dans un rapport publié le 25 septembre 2024, la commission des finances de l'Assemblée nationale se penche sur le cadre fiscal du plan d'épargne retraite (PER) par capitalisation. Malgré une simplification de sa fiscalité, ce produit d'épargne demeure en effet sous-utilisé. Les rapporteurs suggèrent d'améliorer l'information des épargnants sur les frais et les performances de l'épargne retraite par capitalisation pour en élargir le public et de clarifier le traitement fiscal des rentes et des sorties en capital.

[Accéder au document](#)

## Budget vert des collectivités locales : la DGFIP publie une foire aux questions

Avec l'entrée en vigueur du Pacte vert pour l'Europe en décembre 2019, l'Union européenne s'est engagée dans une accélération des politiques de lutte contre le réchauffement climatique. Depuis 2021, la France est l'un des premiers États à concrétiser cet engagement en mettant en place un « budget vert » qui constitue une **nouvelle classification des dépenses budgétaires** et fiscales **selon leur impact sur l'environnement** et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. [L'article 191 de la loi de finances pour 2024](#) a introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de **valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui**

ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national. Une foire aux questions est consultable sur le site collectivités-locales.gouv.fr dans la rubrique Finances locales > Préparer et exécuter un budget > Budget vert des collectivités.

[Accéder au document](#)



## Marchés



### **La CJUE juge qu'une réduction de prix annoncée dans une publicité doit être calculée sur la base du prix le plus bas des 30 derniers jours**

Interprétant la directive 98/6/CE relative à la protection des consommateurs en matière d'indication des prix des produits offerts aux consommateurs, la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a jugé qu'une réduction de prix annoncée dans une publicité doit être calculée sur la base du prix le plus bas des 30 derniers jours, et non du dernier prix pratiqué. Il ne suffit pas au professionnel de mentionner le prix le plus bas des 30 derniers jours.

[Lire l'article](#)



## Questions sociales



### **Les conclusions du Sénat sur la situation financière des Ehpad**

Le Sénat a rendu public, le 25 septembre, un rapport sur la situation économique des Ehpad. Il expose les causes conjoncturelles et structurelles qui expliquent les difficultés de trésorerie à court terme des Ehpad et formule une vingtaine de recommandations qui vont de l'instauration d'un plancher de revalorisation du tarif hébergement opposable à l'aide sociale indexé sur l'inflation à la généralisation d'une solution d'assurance dépendance obligatoire afin de couvrir une partie du

reste à charge des résidents, en passant par la création d'une deuxième journée de solidarité pour financer la branche autonomie.

[Accéder au document](#)

## **Les recommandations de l'IGF face au déficit croissant de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales**

Dans son rapport sur la situation financière de la CNRACL, organisme qui gère le régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, l'Inspection générale des finances (IGF) dresse le constat d'un déficit croissant de ses finances, passées d'une situation excédentaire de 15 millions d'€ en 2017 à un déficit annuel estimé à 11 milliards d'€ à la fin de la décennie. L'IGF analyse les enjeux démographiques, financiers et structurels auxquels la CNRACL est confrontée et, pour y faire face, propose des pistes de réforme, déclinées en 11 recommandations, afin d'orienter ce régime vers une trajectoire de retour à l'équilibre.

[Accéder au document](#)



## **En matière de protection des données personnelles, l'autorité de contrôle n'est pas obligée de prendre une mesure correctrice dans tous les cas de violation**

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a jugé que dans le cas d'une violation avérée du règlement général sur la protection des données (RGPD), l'autorité de contrôle peut s'abstenir de prendre une mesure correctrice lorsque le responsable de traitement a déjà pris les mesures nécessaires.

# Emploi

## La juridiction administrative valide la sanction infligée à un fonctionnaire refusant de participer à des entretiens professionnels et à des réunions de service

A, ingénieur de l'industrie et des mines affecté dans une autorité administrative indépendante, a contesté un blâme infligé par son administration d'emploi en janvier 2019 pour manquement à ses obligations professionnelles.

A ne s'était pas présenté à des entretiens professionnels ainsi qu'à plusieurs réunions hebdomadaires d'équipe, invoquant l'inutilité de sa présence ou son droit de retrait, sans présenter d'élément caractérisant un danger grave et imminent justifiant l'usage de ce droit de retrait. De plus, il a tenu des propos que le tribunal a estimés constitutifs d'un manquement au devoir de courtoisie envers une représentante du personnel.

Dès lors, par une décision n°1900482 rendue le 25 septembre 2024, le Tribunal administratif de Caen a estimé que le blâme infligé à M. A était une sanction disciplinaire légalement justifiée.

[Accéder au document](#)

### SUR LE SITE







## LA DAJ RECRUTE



**Vous souhaitez évoluer au sein d'un pôle  
d'expertise juridique reconnu ?  
Vous recherchez un emploi qui a du sens,  
au bénéfice de l'intérêt général ?  
Rejoignez nos équipes !**

Au ministère de l'Économie, des Finances et de la  
Souveraineté industrielle et numérique, mettez votre  
talent au service d'une économie forte et durable.

[Consultez nos fiches de poste](#)

Partager



### [S'abonner à la Lettre de la DAJ](#)

La Lettre de DAJ est éditée par la direction des Affaires juridiques du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie / Directrice de la publication : Clémence Olsina / Rédactrice en chef : Véronique Fourquet / Rédaction : Maurine Cimma, Shirley du Parc, Céline Frackowiak, Morgane Frétault, Adrien Galluchot / Bandeau : Aphanian / Maquette : Key Performance Group pour le SIRCOM - DAJ / Routage Hubscore. Copyright : DAJ - Tous droits réservés / Crédits photo : ©Droitsréservés

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à la DAJ - Bureau COREL, 6 rue Louise Weiss - 75703 Paris Cedex 13 ou par courriel [lettre.daj@finances.gouv.fr](mailto:lettre.daj@finances.gouv.fr).

[Se désinscrire](#)